

CODE	TYPE DE LICENCE	TARIF
<b>LICENCES ENCADREMENT</b>		
EIPS	Internationale Personne Satellite	63 €
EIV	Internationale Volontaire	63 €
EID	Internationale Dirigeant	94 €
ENCOC	Nationale Commissaire C	55 €
EIRZT4X4	Internationale Responsable de Zone Trial 4X4	63 €
EICOB	Internationale Commissaire B	63 €
EICOACPR	Internationale Commissaire A Chef de Poste Route Auto	81 €
EICOACPC	Internationale Commissaire A Chef de Poste Circuit	81 €
ENCSST	Nationale Stagiaire Option Commissaire Sportif	68 €
ENJDRST	Nationale Stagiaire Option Juge Drift	68 €
ENJDR	Nationale Juge Drift	120 €
ENCSCK	Nationale Commissaire Sportif Grade C Karting	110 €
ENCSK	Nationale Commissaire Sportif Karting	110 €
EICSK	Internationale Commissaire Sportif Karting	140 €
EICS	Internationale Commissaire Sportif Auto	177 €
ENDCST	Nationale Stagiaire Option Directeur de Course	68 €
ENDCDR	Nationale Directeur de Course Drift	120 €
EIDCT4X4	International Directeur de Course Trial 4x4	120 €
ENDCCK	Nationale Directeur de Course Grade C Karting	110 €
ENDCK	Nationale Directeur de Course Karting	110 €
EIDCK	Internationale Directeur de Course Karting	140 €
EIDCD	Internationale Directeur de Course Dragster	177 €
EIDCR	Internationale Directeur de Course Route Auto	177 €
EIDCCA	Internationale Directeur de Course Circuit Asphalte	177 €
EIDCCT	Internationale Directeur de Course Circuit Terre	177 €
EICTST	Internationale Commissaire Technique Stagiaire Auto	52 €
EICTC	Internationale Commissaire Technique C Auto	136 €
EICTB	Internationale Commissaire Technique B Auto	177 €
EICTA	Internationale Commissaire Technique A Auto	177 €
EICTCAD	Int. Commissaire Technique Course d'accélération Dragster	52 €
EICTSTK	Internationale Commissaire Technique Stagiaire Karting	52 €
EICTCK	Internationale Commissaire Technique C Karting	136 €
EICTBK	Internationale Commissaire Technique B Karting	177 €
EICTAK	Internationale Commissaire Technique A Karting	177 €
ENCHST	Nationale Chronométrateur Stagiaire	52 €
EICK	Internationale Chronométrateur Karting	104 €
EICCR	Internationale Chronométrateur C Route Auto	63 €
EICCC	Internationale Chronométrateur C Circuit Auto	63 €
EICB	Internationale Chronométrateur B Auto	177 €
EICA	Internationale Chronométrateur A Auto	177 €
EIM	Internationale Médicale	177 €
ENM	Nationale Médicale	73 €
NP	Nationale Média	198 €
CODE	TYPE DE LICENCE	TARIF
<b>LICENCES PRATIQUANT</b>		
<b>INTERNATIONALE</b>		
ICCA	Internationale Concurrent Conducteur «A» Auto	1 600 €
ICCB	Internationale Concurrent Conducteur «B» Auto	860 €
ICCC	Internationale Concurrent Conducteur «C» Circuit Auto	530 €

CODE	TYPE DE LICENCE	TARIF
<b>LICENCES PRATIQUANT (SUITE)</b>		
<b>INTERNATIONALE</b>		
ICCD	Internationale Concurrent Conducteur «D» Circuit Auto	530 €
ICCCR	Internationale Concurrent Conducteur «C» Route Auto	530 €
ICCDRO	Internationale Concurrent Conducteur «D» Route Auto	530 €
ICCJR	Internationale Concurrent Conducteur Junior Rallye Auto	300 €
ICCCF4	Internationale Concurrent Conducteur «C»F4	250 €
ICCDR	Internationale Concurrent Conducteur Dragster/Records	185 €
ICCRES	Internationale Concurrent Conducteur Restrictive Auto	530 €
ICCE	Internationale Concurrent Conducteur «E»	300 €
ICCF	Internationale Concurrent Conducteur «F»	300 €
ICCG	Internationale Concurrent Conducteur «G»	300 €
ICT	Internationale Concurrent Tuteur	82 €
<b>NATIONALE</b>		
NCC	Nationale Concurrent Conducteur Auto	448 €
NJR	Nationale Junior Auto Rallye	137 €
NJC	Nationale Junior Auto Circuit	242 €
NJCF4	Nationale Junir Auto Cricuit F4	242 €
NCCT	Nationale Concurrent ConducteurTerre	240 €
NCCR	Nationale Concurrent Conducteur Régularité	137 €
NCCDR	Nationale Concurrent Conducteur Drift	177 €
NCCJD	Nationale Concurrent Conducteur Jeune Dragster	85 €
NEA	Nationale Entraînement Auto	108 €
NEAF4	Nationale Entraînement Auto F4	108 €
NCKK	Nationale Concurrent Conducteur Karting	169 €
NCCMCK	Nationale Concurrent Conducteur Minime Cadet Karting	125 €
NCCHK	Nationale Concurrent Conducteur H Karting	169 €
NECCJSK	Nationale Entraînement Course Clubs Junior Senior Karting	106 €
NECCJSK	Nationale Entraînement Course Clubs Junior Senior Karting (Premium)	53 €
NECCMCK	Nationale Entraînement Course Clubs Minime Cadet Karting	70 €
NECCMCK	Nationale Entraînement Course Clubs Minime Cadet Karting (Premium)	50 €
NECCMCK	Nationale Entraînement Course Clubs Minikart Karting	58 €
NECCMCK	Nationale Entraînement Course Clubs Minikart Karting (Premium)	48 €
NEKHI	Nationale Entraînement Kart Historique	43 €
NECCHK	Nationale Entraînement Course Clubs H Karting	102 €
NECCHK	Nationale Entraînement Course Clubs H Karting (Premium)	53 €
<b>REGIONALE</b>		
RCC	Régionale Concurrent Conducteur Auto	260 €
RCCT	Régionale Concurrent Conducteur Terre	110 €
RCCT4X4	Régionale Concurrent Conducteur Trial 4x4	110 €
RCCS	Régionale Concurrent Conducteur Slalom	155 €
RCCR	Régionale Concurrent Conducteur Epreuve d'accélération	75 €
RCCLC	Régionale Concurrent Conducteur Lycées dans la Course	120 €
RCCRES	Régionale Concurrent Conducteur Restrictive Auto	260 €

A ces tarifs s'ajoute la cotisation A.S.

CRÉATION     RENOUELEMENT     EXTENSION     DUPLICATA

CODE LICENCE     TARIF LICENCE €

Nom     Sexe  M  F  
Prénom

CODE A.S.     N° DE LICENCE

Date de naissance

Nationalité

E-mail

Adresse

Code postal     Localité de résidence

N° de permis de conduire

délivré le  à

COCHER VOTRE DISCIPLINE PRINCIPALE     1 RALLYE     2 CIRCUIT     3 TOUT-TERRAIN     4 KARTING  
 5 MONTAGNE     6 VHC     7 DRIFT/ACCÉLÉRATION/SLALOMS

ABONNEZ-VOUS **franceauto** MAGAZINE PAPIER & DIGITAL EN LIGNE

AVANTAGE LICENCIÉ FFSA : **3€ AU LIEU DE 24€/AN**     Auto 3 €     Kart 3 €

Je souhaite recevoir France Auto à l'adresse figurant sur ma licence 2023. Cochez la(les) case(s) correspondant à votre choix, reportez le montant dans la ligne Total ci-dessous et renseignez une adresse e-mail valide pour l'envoi de France Auto digital.

[www.franceauto-ffsa.org](http://www.franceauto-ffsa.org)

Total : licence + France Auto + Garanties complémentaires =  €

J'accepte de recevoir des offres commerciales pour des produits ou services liés à ma pratique sportive de la part de la FFSA ou de ses partenaires.  
 J'autorise la FFSA à exploiter toutes photos ou films pris dans le cadre des activités fédérales, sur tous supports et notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles.  
Cette autorisation est consentie pour le territoire français et pour une durée de 10 ans à compter de la captation de mon image.  
J'accepte la charte de protection et utilisation des données personnelles (voir charte page suivante).

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Cocher la case correspondante ci-contre :  En tant que demandeur majeur  
 En tant que titulaire de l'autorité parentale de l'enfant mineur :

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur cet imprimé.  
Je reconnais avoir été informé(e) qu'il est de mon intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes pour couvrir les dommages corporels auxquels la pratique du sport automobile peut m'exposer. Je reconnais également avoir été informé(e) par la FFSA de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés dans le cas où je serais victime de violences sexuelles, physiques et psychologiques.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance d'un exemplaire des notices d'informations, référencées « Notice d'informations licenciés FFSA 2023 », faisant partie intégrante du formulaire de licence. J'ai compris que la souscription de la licence FFSA me permettait de disposer d'une couverture de base pour les dommages corporels et que j'ai la possibilité de souscrire des garanties complémentaires.

**EN FOI DE QUOI, JE DÉCIDE DE (cocher obligatoirement une case) :**

Souscrire à la garantie complémentaire facultative EXECUTIVE (149 €)

La souscription de l'option EXECUTIVE vous permet de **DOUBLER LES CAPITALS** versés en cas de décès ou d'invalidité, soit : jusqu'à **100 000 €** en cas de décès (hors majoration), jusqu'à **1 500 000 €** en cas d'invalidité.

Souscrire à la garantie complémentaire facultative PACK PREMIUM (199 €)

Ce pack optionnel complet améliore la formule EXECUTIVE pour vous offrir une couverture optimale.

En plus du **DOUBLEMENT DES CAPITALS** :

+ un montant forfaitaire de 1 000 € est prévu en cas de **FRACTURE OU BRÛLURE**.

+ **REMBOURSEMENT DE LA LICENCE, en cas d'accident, mutation ou chômage** au prorata temporis et dans la limite de 1 000 € en cas d'incapacité à pratiquer le sport automobile.

Ne pas souscrire à ces garanties complémentaires.

Je donne mandat à mon A.S. pour effectuer les démarches nécessaires à la souscription de ma licence.

Signature du demandeur ou du titulaire de l'autorité parentale

Cachet de l'association sportive

**A. S. A.**  
**ARTOIS-LITTORAL II**

# CERTIFICAT MÉDICAL

## NOTE À L'USAGE DES LICENCIÉS

Pour renseigner le certificat médical, les personnes peuvent s'adresser à un titulaire du Certificat d'Études Spéciales de Biologie et de Médecine du Sport ou d'une Capacité de Médecine du Sport ou encore d'un équivalent reconnu par le Conseil de l'Ordre des Médecins (la liste des médecins peut être consultée sur le site [www.conseil-national.medecin.fr](http://www.conseil-national.medecin.fr)), soit à un membre de la Commission Médicale ou un membre du Groupe de Travail Médical Karting FFSA ou un Médecin Fédéral FFSA (auto ou karting, le cas échéant), soit un généraliste régulièrement inscrit à un tableau de l'Ordre des Médecins.

### PREMIÈRE DEMANDE DE LICENCE INTERNATIONALE OU APRÈS 5 ANS D'INTERRUPTION DE LICENCE INTERNATIONALE

Les demandeurs d'une première licence internationale ou après 5 ans d'interruption devront subir un examen complet de la vue auprès d'un ophtalmologiste qualifié, examen qui devra obligatoirement comporter la mesure de l'acuité visuelle, l'étude de la vision des couleurs, la détermination du champ de vision, l'étude de la vision binoculaire, une recherche des troubles auditifs et vestibulaires (test de Fukuda conseillé). Les résultats de ces examens complémentaires seront annexés à la fiche médicale et envoyés au Médecin Fédéral.

### EXAMEN CARDIOLOGIQUE

1. Tout demandeurs de licence dès 45 ans et tous les 5 ans doit être examiné par un cardiologue qualifié qui décidera de la nécessité éventuelle d'examens complémentaires.
2. Tout demandeur de licences INTERNATIONALES doit subir tous les 2 ans un Electrocardiogramme 12 dérivations.

### TRAITEMENT MÉDICAL PROLONGÉ OU CONTINU

Dans tous les cas, un licencié sous traitement médical prolongé ou continu devra aviser impérativement le Médecin Fédéral National en lui faisant parvenir sous pli confidentiel, la copie dudit traitement.

### DEMANDE DE LICENCE POUR LES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU ET LES ESPOIRS

Pour les sportifs de haut-niveau et les espoirs, la délivrance de la licence annuelle est subordonnée à la première visite médicale de l'année en cours, dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 11 février 2004 fixant la périodicité des examens médicaux. Cette visite pourra avoir lieu dans tout Centre Médico-Sportif. Aussi, tout pilote de haut-niveau et espoir devra fournir, en même temps que sa demande de licence (dont la fiche médicale aura été remplie), l'attestation de la première visite de suivi sportif imposée à tout sportif de haut-niveau.

Voir les informations également sur le site [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org) / Réglementation et Sécurité / Réglementation Sportive / Réglementation Générale / Réglementation Médicale



## NOTE IMPORTANTE A L'USAGE DU MÉDECIN EXAMINATEUR

Ne pas omettre d'apposer votre signature et votre cachet dans le cadre « Certificat Médical » prévu ci-dessous à cet effet.

Le candidat à la pratique du sport automobile doit subir une visite médicale complète et sévère.

Le médecin examinateur pourra s'appuyer sur les éléments figurant dans la fiche médicale pour mener à bien sa consultation.

NOTA 1 : Dans le cas où cet examen révélerait un risque (3ème case du Certificat Médical), notamment pour ce qui concerne l'un des points mentionnés dans la fiche médicale, il y a lieu de demander l'avis du Médecin Fédéral en lui faisant parvenir la fiche médicale dûment remplie et signée accompagnée de votre cachet.

NOTA 2 : Pour toute demande d'une PREMIÈRE LICENCE INTERNATIONALE OU APRÈS 5 ANS D'INTERRUPTION DE LICENCE INTERNATIONALE, le médecin examinateur doit remplir la fiche médicale qui sera transmise au Médecin Fédéral. Dans ce cas, les résultats de l'examen ophtalmologique obligatoire seront joints à la fiche médicale. Dans le cas d'une PREMIÈRE PRISE DE LICENCE (HORS LICENCE INTERNATIONALE), le médecin examinateur peut solliciter un examen ophtalmologique si nécessaire (4ème case du Certificat Médical). Dans ce cas, les résultats de cet examen seront annexés à la fiche médicale et envoyés au Médecin Fédéral.

En cas d'hypertension artérielle, d'infarctus récent ou ancien, de coronaropathie, de cardiopathie décompensée, il est impératif de demander l'avis du Médecin Fédéral.

Une amputation non appareillée ou appareillée de façon non fonctionnelle est incompatible avec la pratique du sport automobile. Une amputation appareillée de façon fonctionnelle est compatible avec la pratique. La limitation des grandes articulations, lorsqu'elle existe, doit être inférieure à 50%. Les amputations des doigts de la main sont tolérées si la fonction d'opposition est conservée des deux côtés.

Si le sujet est diabétique insulo-dépendant, il doit vous présenter son schéma de traitement. Le dossier doit être adressé sous pli confidentiel au Médecin Fédéral National.

L'épilepsie non contrôlée est une contre-indication absolue. L'usage régulier de médicaments pouvant perturber le comportement doit être signalé.

La prise de traitement comprenant certains anticoagulants (cf art 1.1.3 de la réglementation médicale) est une contre-indication à la pratique du sport automobile.

Les candidats qui postulent soit pour une licence « Régionale Concurrent Conducteur Restrictive Auto », soit pour une licence « Internationale Concurrent Conducteur Restrictive Auto », soit pour une licence « Nationale Concurrent Conducteur H Karting » et « Nationale Concurrent Conducteur Cadet H Karting » doivent obligatoirement être examinés par un Médecin Fédéral.

## CERTIFICAT MÉDICAL

NOM/PRÉNOM DU LICENCIÉ(E) : .....

NÉ(E) LE :

Ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique du sport automobile\*

Si tel n'est pas le cas cochez l'un des cases correspondantes ci-après :

Présente une contre-indication médicale à la pratique du sport automobile\*

Demande l'avis d'un médecin fédéral et transmet la fiche médicale jointe\*

Demande un examen ophtalmologique\*

\*Cochez la case correspondante

DATE :    SIGNATURE & CACHET DU MÉDECIN :

N° CONSEIL DE L'ORDRE :